

RÃ©unions d'information collective sur les mÃ©tiers de l'exploitation forestiÃ¨re au CFPF les mercredis 12 juin et 26 juin Ã 9h00 au CFPF

DerniÃ¨res minutes

PostÃ© par : p.marchaison

PubliÃ©e le : 05/06/2019 15:47:47

Les mÃ©tiers de l'exploitation vous attirent ? Vous avez un goÃ»t pour le contact avec la nature, de l'endurance physique, le sens de l'observation, de la dextÃ©ritÃ©, une bonne rÃ©activitÃ© ? Ces mÃ©tiers sont faits pour vous car ce sont les principales qualitÃ©s requises pour qui aspire Ã intÃ©grer ce secteur d'activitÃ© pourvoyeur d'emplois sur tous les territoires.

Aidez-nous à faire grandir la forêt !

Vous recherchez un emploi dans une filière qui recrute ?

Les métiers de l'exploitation forestière vous attirent ?

Choisissez votre formation

Entrepreneur ou OHQ en Travaux Forestiers

Gestion Forestière, Bûcheronnage et
Conduite de Machines Forestières

Formations diplômantes et rémunérées

Réunions d'information collective :

Mercredis 12 et 26 juin

De 09h00 à 12h00

Besoin d'un renseignement ?
Contactez-nous au 04.75.90.77.33
r.abdallaoui@drome.cci.fr

Centre de Formation Professionnelle Forestière
160 Chemin du Mas
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE – www.cfpf.org



Â

Â

Â

Â

Nous vous proposons de suivre des formations gratuites et rémunérées (*) :

BPA travaux forestiers spécialité travaux de bûcheronnage OU

BPA travaux forestiers spécialité conduite des machines forestières

Condition d'accès : Avoir au moins 18 ans et un projet professionnel ou expérience en lien avec le diplôme

Durée : 10 mois de septembre 2019 à juin 2020 dont 320 h en entreprise

Â

BP Brevet Professionnel Responsable de Chantiers Forestiers

Condition d'accès : diplôme de niveau 6 (CAP) ou expérience en lien avec le diplôme. Dérogation possible.

Durée : 10 mois de septembre 2019 à juin 2020 dont 280 h en entreprise

Réunions d'information collective les mercredis 12 juin et 26 juin à 9h00 au CFPF - Inscription préalable souhaitée.

Un renseignement ? 04.75.90.77.33 ou r.abadallaoui@drome.cci.fr

() Formations financÃ©es par le Conseil RÃ©gional d'Auvergne-RhÃ´ne-Alpes avec la participation de l'Europe (FSE). Pendant la formation vous conservez vos allocations chÃ´mage. Si vous n'Ãªtes pas Ã©ligible, une allocation vous est versÃ©e par le Conseil RÃ©gional d'Auvergne-RhÃ´ne-Alpes via l'ASP.*

Dossier de candidature en tÃ©lÃ©chargement : [http://www.cfpf.org/uploads/xskkatal ...
ownload_5b36391d9cbfc.pdf](http://www.cfpf.org/uploads/xskkatal...ownload_5b36391d9cbfc.pdf)